

Décision n° 2026.10 portant délégation de signature / suppléance de Direction du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges

Le Directeur,

- Vu le code de la santé publique et notamment le chapitre V du titre IV du livre Ier de sa sixième partie et ses articles L. 6143-1, L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 et le II de son article R. 6146-8,
- Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements de mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire et notamment son article 1^{er},
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu l'organisation de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher, validée en comité stratégique le 14 novembre 2019,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 Novembre 2023 nommant Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE, Directeur du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges (Cher), à compter du 1er novembre 2023,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 10 juin 2025 nommant Monsieur Rémi FAUQUEMBERGUE directeur du centre hospitalier de Sancerre,
- Vu l'organigramme de la Direction des centres hospitaliers Jacques Cœur-Bourges Sancerre,
- Vu la décision portant délégation de signature des centres hospitaliers Jacques Cœur-Bourges Sancerre, du 28 janvier 2026,

Décide :

Article Unique – Pour la journée du 13 mai 2026, en l'absence du Directeur des centres hospitaliers Jacques Cœur-Bourges Sancerre et de Madame AULIBERT, Directrice adjointe suppléante, **Madame Aurélie Le TARNEC, Directrice adjointe**, reçoit délégation de signature permettant le bon fonctionnement de l'établissement. Elle établit dans ce cadre un état détaillé de l'ensemble des décisions et actes pris et signés qui est transmis dans les meilleurs délais au Directeur.

Fait à Bourges, le 7 mai 2026



Le Directeur des Centres Hospitaliers
Jacques Cœur-Bourges Sancerre,


Rémi FAUQUEMBERGUE